

## **Point 14 : Organisation de la futur saison sportive et fixation des critères des championnats nationaux**

### **14.1°- Concours nationaux & internationaux 2025**

#### **14.1.1 Calendrier des concours (inter)nationaux 2025**

- 1.1.1 Prévoir un Limoges II le 5/07/2025, le même week-end que Barcelone.**
- 1.1.2 Organisation de St-Vincent (Dax) le 11/07/2025 pour vieux et yearlings.**
- 1.1.3 Permutation de Bourges III et de La Souterraine.**
- 1.1.4 Déplacement du concours d'Aurillac du 9 août au 2 août 2025**

#### **14.1.2 Ristournes aux sociétés – identiques à 2024**

##### **Concours de grand demi-fond:**

Ristourne de 0,15 EURO/pigeon - lors d'une remise du concours, le montant sera diminué avec 0,05 EUR/jour

##### **Fond et grand fond**

Ristourne de 0,10 EURO/pigeon - lors d'une remise du concours, le montant sera diminué avec 0,05 EUR/jour

#### **14.1.3 Alimentation des pigeons pendant le transport et au lieu de lâcher**

- ✓ Retour au maïs.

#### **14.1.4 Cahier des charges pour les organisateurs nationaux 2025**

1. Les organisateurs des concours nationaux
  - ✓ de fond avec un nombre de minimum 5000 pigeons doivent payer 0,30 €/pigeon à la RFCB
  - ✓ de grand fond 0,60 €/pigeon peu importe le nombre de pigeons enlogés
2. Un concours ne puisse être attribué que si le cahier des charges a été signé par l'organisateur.
3. Toutes les informations concernant le lâcher des pigeons doivent obligatoirement être partagées sur un groupe WhatsApp, et non plus par téléphone.
4. Choix de l'alimentation pour les pigeons
  - ✓ Retour au maïs

#### **14.1.5 Mises pour frais et nombre maximum de pigeons par panier 2025 : identique à 2024**

Le nombre maximum de pigeons par panier est de :

- 22 pigeons pour le grand demi-fond ;
- 18 pigeons pour le fond et le grand fond, sauf pour Barcelone où le nombre maximum de pigeons par panier est de 16.

#### 14.1.6 Distances minimales pour les concours internationaux 2025 : identiques à 2024

##### NATIONAAL/NATIONAUX

<u>Losplaats / Lieu de lâcher</u>	<u>Inleg / Frais</u>	<u>Aantal per mand / Nombre par panier</u>
<b>ARGENTON</b>	<b>1,90 EURO</b>	<b>22</b>
<b>BOURGES</b>	<b>1,90 EURO</b>	<b>22</b>
<b>LA SOUTERRAINE</b>	<b>1,90 EURO</b>	<b>22</b>
<b>AURILLAC</b>	<b>3,10 EURO</b>	<b>18</b>
<b>CAHORS</b>	<b>3,10 EURO</b>	<b>18</b>
<b>LIBOURNE</b>	<b>3,10 EURO</b>	<b>18</b>
<b>LIMOGES</b>	<b>3,10 EURO</b>	<b>18</b>
<b>SOUILLAC</b>	<b>3,10 EURO</b>	<b>18</b>
<b>TULLE</b>	<b>3,10 EURO</b>	<b>18</b>
<b>VALENCE</b>	<b>3,10 EURO</b>	<b>18</b>

##### INTERNATIONAAL/INTERNATIONAUX

<u>Losplaats / Lieu de lâcher</u>	<u>Inleg / Frais</u>	<u>Aantal per mand / Nombre par panier</u>	<u>Minimum afstand / Distance minimale</u>
<b>AGEN (Bordeaux)</b>	<b>4,05 EURO</b>	<b>18</b>	<b><u>België volledig/ Min. 700 km voor andere deelnemende landen</u></b> <b><u>Toute Belgique / Min. 700 km pour les autres pays participants</u></b>
<b>BARCELONE</b>	<b>5,85 EURO</b>	<b>16</b>	<b><u>Minimum 865 km</u></b>
<b>DAX</b>	<b>4,20 EURO</b>	<b>18</b>	<b><u>Minimum 705 km</u></b>
<b>MARSEILLE</b>	<b>4,20 EURO</b>	<b>18</b>	<b><u>Minimum 675 km</u></b>
<b>NARBONNE</b>	<b>4,20 EURO</b>	<b>18</b>	<b><u>Minimum 700 km</u></b>
<b>PAU</b>	<b>5,85 EURO</b>	<b>18</b>	<b><u>Minimum 730 km</u></b>
<b>PERPIGNAN</b>	<b>4,30 EURO</b>	<b>18</b>	<b><u>Minimum 725 km</u></b>

## 14.2°- Modifications aux RSN

### Art. 11 du RSN :

*Tous les championnats, aussi bien nationaux, interprovinciaux, provinciaux que locaux, se termineront :*

***pour « les vieux et les yearlings », le week-end du premier concours national pour pigeonneaux ; pour « les pigeonneaux », le week-end précédant le dernier concours national, à l'exception toutefois des championnats nationaux, qui se termineront le week-end du dernier concours national.***

*À partir du 1<sup>er</sup> septembre, un championnat d'automne peut être organisé. Ce championnat ne pourra en aucun cas et sous aucun prétexte être pris en considération pour le championnat général.*

### Art. 83 § 4 du RSN :

*Si un (des) pigeon(s) n'a (n'ont) pas parcouru en volant, à quelque concours que ce soit, et dans les mêmes conditions que les autres concurrents, la distance entre le lieu de lâcher et leurs colombiers respectifs, ou si lors d'un concours se déroulant dans des conditions normales, l'avance d'un (de) pigeon(s) paraît anormale **(à partir d'une vitesse de 20 % plus rapide que celle du deuxième pigeon le plus rapide au classement)**, les organisateurs desdits concours sont tenus d'en informer, par écrit, endéans les 5 jours calendrier, le Vice-Président National ayant le Comité Sportif National dans ses attributions (pour les concours nationaux et internationaux) et le conseil de gérance de l'EP/EPR dans laquelle les faits se sont déroulés et de leur soumettre les constatations effectuées et les arguments présentés*

### Texte au-dessus de l'art. 105 du RSN – modification en gras

Suspension des articles 105 jusqu'à et y compris art. 111 concernant l'obligation de payer les 3 %. Cette suspension est d'application sur les ventes (date de la vente) à partir du 01.01.2016 jusqu'à et y compris le **31.10.2025**.

## **14.3°- CHAMPIONNATS NATIONAUX 2025 – modification**

### **14.3.1 DISPOSITION SPECIALE relative aux différents championnats.**

Pour les championnats de vitesse et de petit demi-fond, uniquement des résultats de **1 entente pour la vitesse et de 1 entente pour le petit demi-fond peuvent être utilisés. Tous les résultats au sein de cette entente pourront être utilisés, c'est-à-dire le concours principal ou un doublage au sein de cette entente.**

#### **Exception :**

- ✓ Si des concours provinciaux sont utilisés pour le championnat national de petit demi-fond, un numéro supplémentaire d'une entente par organisateur provincial est autorisé.
- ✓ L'amateur dont le société ferme définitivement pendant la saison sportive en cours et qui est contraint de se tourner vers une autre entente pour enloger les concours de vitesse et de petit demi-fond est autorisé à utiliser un deuxième numéro d'une autre entente.
- ✓ Pour les amateurs n'ayant pas la possibilité de jouer la petite et la grande vitesse dans une seule et même entente, les résultats de 1 entente pour la petite vitesse et de 1 entente pour la grande vitesse seront pris en compte, à condition que les critères mentionnés ci-dessus concernant les résultats à utiliser soient respectés.

Pour tous les championnats 2025 reprenant des concours de vitesse et de petit demi-fond, les règles d'application pour cette catégorie (vitesse & petit demi-fond) sont d'application.

### **14.3.2 Les amateurs en infraction avec l'article 2 du RSN ne peuvent pas participer aux championnats 2025.**

### **14.3.3 Grand Prix RFCB – critères identiques mais avec 1er et 2e marqués au lieu de 1er, 2e et 3e**

### **14.3.4 20 classés par catégorie (au lieu de 30), tous célébrés sur le podium**

### **14.3.5 As-pigeon fond pour vieux pigeons une participation minimale à un concours au départ soit de Cahors, soit de Souillac, soit de Libourne est exigé.**

- ✓ Les critères des championnats nationaux seront publiés dans les prochaine jours.

## **14.4°- Instructions pour les convoyeurs 2025**

- ✓ Le transporteur doit toujours être en disposition des colsons.

## **14.5°- Critères route 2025**

- ✓ Pour les concours au-delà de Paris : les transporteurs doivent être présents sur le lieu de lâcher au plus tard à 18.00 heures.

## **14.6°- Formulaire pour les contrôles lors des premières arrivées 2025 -> Aucune modification**

## **14.7°- Formulaires de contrôle des lieux de lâcher en Belgique et en France- > Aucune modification**

## **14.8°- Les appareils mécaniques ne seront plus acceptés en 2025 en tant que constatation principale pour les concours nationaux**



## Calendrier concours (inter)nationaux 2025



		<b>Grand Demi-Fond</b>	<b>Fond</b>	<b>Grand Fond</b>
<u>Semaine</u>	<u>Date concours</u>	(enlogement le jeudi)	(enlogement le mercredi)	(enlogement le lundi)
21	24/05/2025	<b>Bourges I (vieux + yearlings)</b>		
22	31/05/2025		<b>Limoges I (vieux)</b>	
23	7/06/2025		<b>Valence I (vieux)</b>	
23	7/06/2025	<b>Argenton I (vieux + yearlings)</b>		
24	14/06/2025		<b>Cahors (vieux)</b>	
24	14/06/2025	<b>Bourges II (vieux + yearlings)</b>		
25	20/06/2025			<b>Pau (vieux)</b>
25	21/06/2025		<b>Valence II (vieux + yearlings)</b>	
25	21/06/2025	<b>La Souterraine (vieux + yearlings)</b>		
26	27/06/2025			<b>Agen (vieux + yearlings)</b>
26	28/06/2025		<b>Tulle (vieux + yearlings)</b>	
27	4/07/2025			<b>Barcelona (vieux)</b>
27	5/07/2024		<b>Limoges II (vieux + yearlings)</b>	
27	5/07/2025	<b>Bourges III (vieux + yearlings)</b>		
28	11/07/2025			<b>Dax (vieux + yearlings)</b>
28	12/07/2025		<b>Souillac (vieux + yearlings)</b>	
29	18/07/2025			<b>Marseille (vieux)</b>
29	19/07/2025	<b>Argenton II (vieux + yearlings)</b>		
30	25/07/2025			<b>Narbonne (vieux + yearlings)</b>
30	26/07/2025		<b>Libourne (vieux + yearlings)</b>	
30	26/07/2025	<b>Argenton III (vieux + yearlings)</b>		
31	1/08/2025			<b>Perpignan (vieux)</b>
31	2/08/2025	<b>Bourges IV (vieux + yearlings + pigeonneaux)</b>	<b>Aurillac (vieux + yearlings)</b>	
32	9/08/2025			
33	16/08/2025	<b>Argenton IV (vieux/yearlings + pigeonneaux)</b>		
34	23/08/2025			
35	30/08/2025	<b>Argenton V (vieux/yearlings + pigeonneaux)</b>		
36	6/09/2025			
37	13/09/2025	<b>Bourges V (vieux/yearlings + pigeonneaux)</b>		